

A&R GROUPE
SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE
AU CAPITAL DE 3.000 EUROS
102 avenue des Champs-Élysées, 75008 PARIS
R.C.S. PARIS en cours d'immatriculation

PROCES-VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE
DU 30 DECEMBRE 2022

L'an deux mil vingt-deux, et le 30 décembre à 9 heures,

Les associés de la société A&R GROUPE S.A.S. au capital de 3.000 euros, en cours d'immatriculation au R.C.S. de PARIS, dont le siège est sis 102 avenue des Champs-Élysées se sont réunis au siège suivant convocation qui leur a été remise en mains propres.

L'assemblée est présidée par Monsieur Roger ONDIGUI AMBANI, associé fondateur.

Sont présents :

- Monsieur Roger ONDIGUI AMBANI,
- Madame Anaïs REBOUH,

lesquels représentent la totalité des actions de la société.

Le président déclare que l'assemblée est valablement constituée ; elle peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise.

Monsieur Roger ONDIGUI AMBANI met à la disposition de l'Assemblée :

- Le texte des résolutions soumises à l'Assemblée ;

Monsieur Roger ONDIGUI AMBANI rappelle que l'assemblée est réunie pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Nomination du président de la société ;
- Nomination de la Directrice Générale de la société ;
- Pouvoir aux fins d'effectuer les formalités.

Après discussion, et personne ne demandant plus la parole, le Président ouvre le scrutin sur les résolutions figurant à l'ordre du jour.

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide la nomination de Monsieur Roger ONDIGUI AMBANI en qualité de Président de la société A&R GROUPE à compter du 22 décembre 2022.

Monsieur Roger ONDIGUI AMBANI, né le 19 septembre 1997 à LOGO (CAMEROUN), de nationalité française, demeurant 6 square de l'Aveyron, 75017 PARIS, déclare accepter sa nomination en qualité de Président, et n'avoir fait l'objet d'aucune condamnation pénale ni de sanction civile ou administrative de nature à lui interdire – soit d'exercer une activité commerciale – soit de gérer, d'administrer ou de diriger une personne morale.

Les modalités de rémunération éventuelle du Président seront décidées ultérieurement par l'assemblée des associés.

RESOLUTION VOTEE A L'UNANIMITE

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide la nomination de Madame Anaïs REBOUH en qualité de Directrice Générale de la société A&R GROUPE à compter du 22 décembre 2022.

Madame Anaïs REBOUH, né le 23 janvier 1997 à ERMONT (95120), de nationalité française, demeurant 3 rue Maurice Ravel, 95170 DEUIL-LA-BARRE, déclare accepter sa nomination en qualité de Directrice Générale, et n'avoir fait l'objet d'aucune condamnation pénale ni de sanction civile ou administrative de nature à lui interdire – soit d'exercer une activité commerciale – soit de gérer, d'administrer ou de diriger une personne morale.

Les modalités de rémunération éventuelle de la Directrice Générale seront décidées ultérieurement par l'assemblée des associés.

RESOLUTION VOTEE A L'UNANIMITE

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée générale délègue tous pouvoirs au porteur d'un original ou d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités légales, d'enregistrement, de publicité et dépôt au greffe du Tribunal de commerce compétent.

RESOLUTION VOTEE A L'UNANIMITE

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 9h30 heures.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par le Président et la Directrice Générale

Monsieur Roger ONDIGUI AMBANI,
Président,

Madame Anaïs REBOUH,
Directrice générale,

